

Vous trouverez ici des informations
et une assistance pour vous et vos enfants



Aide à l'enfance et à la jeunesse dans l'arrondisse-

Unité Enfance, jeunesse, famille



 **Heidelkreis**
Mitten in Niedersachsen – mitten im Leben.

2020



Sommaire

.....

Que fait le Service d'assistance aux jeunes (Jugendamt) ?	p. 4
Service social général (Allgemeiner Sozialer Dienst)	p. 6
Aide économique aux jeunes	p. 8
Tutelles/Curatelles	p. 9
Assistance aux mineurs	p. 10
Conseils éducatifs	p. 12
Wendepunkte (Association pour les moments charnières)	p. 13
Éducation de la petite enfance et Encadrement	p. 14
Travail en réseau des aides précoces (Frühe Hilfen)	p. 15
Planification de l'aide aux jeunes	p. 16
Vos interlocutrices/ Vos interlocuteurs et Mentions légales	p. 19

Chère lectrice, cher lecteur,

.....

Cette brochure a pour but de vous informer des nombreux services et offres proposés par l'Unité Enfance, jeunesse, famille dans l'arrondissement d'Heidekreis.

Des collaborateurs engagés s'investissent pour

- rendre les enfants forts, faire en sorte qu'ils puissent développer leurs capacités et leurs talents et grandir en bonne santé,
- soutenir les jeunes pour qu'ils puissent faire leur chemin en étant sûrs d'eux et autonomes,
- accompagner, conseiller et soutenir les familles pour que la vie familiale soit une réussite,
- créer un environnement favorable à la famille.

De cette façon, ils contribuent de manière significative à la réussite et à la pérennité de notre société.

Si vous avez des questions ou souhaitez faire appel à nos services, n'hésitez pas à contacter l'un des interlocuteurs mentionnés ci-dessous.





Que fait le Service d'assistance aux

L'Unité Enfance, jeunesse, famille (Fachbereich Kinder, Jugend, Familie), qui correspond au Service d'assistance aux jeunes dans l'arrondissement d'Heidekreis, apporte son appui aux parents et aux détenteurs de l'autorité parentale dans les domaines de l'éducation, de l'encadrement et de la formation des enfants et des jeunes. Elle mise à cet effet sur des offres de soutien familial préventives contribuant à créer des conditions de vie positives pour les familles.

L'éventail de ses missions s'étend de l'organisation d'un encadrement d'enfants de qualité, à la promotion d'offres pour les jeunes et à la création d'un environnement favorable aux enfants et à la famille, en passant par les conseils éducatifs et la protection du bien-être des enfants.

Tout le monde peut s'adresser à l'Unité Enfance, jeunesse, famille, en particulier les enfants et les jeunes qui ont des problèmes ou sont en situation de détresse.

Cette offre est complétée par le service de la famille et de l'enfance, où l'arrondissement charge des organisations indépendantes d'aide à la jeunesse d'offrir des conseils aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux familles sur place. L'accent est mis notamment sur la prise en charge des enfants pendant la journée.

Protection des enfants

Les enfants ont le droit de grandir en bonne santé dans un environnement où ils sont choyés. Le Service d'assistance aux jeunes a pour mission de protéger le bien-être des enfants et des jeunes. Les collaboratrices et collaborateurs du Service social général procèdent à des investigations lorsqu'un enfant est potentiellement en danger. Ils cherchent à entrer en contact avec la famille concernée afin de trouver avec elle des solutions possibles. Ils travaillent en étroite collaboration avec d'autres institutions, comme les garderies, les écoles, les médecins et la police. La question centrale est : que faut-il changer pour que le bien-être de l'enfant ou

de l'adolescent soit à nouveau garanti ? Dans le pire des cas, le Service d'assistance aux jeunes prendra les enfants à sa charge pour assurer leur bien-être. Les enfants retournent dans la famille lorsque les parents sont prêts à accepter l'aide nécessaire et que le bien-être de l'enfant est ainsi de nouveau assuré. Si les parents n'acceptent pas l'aide ou si, malgré l'aide, le bien-être des enfants est menacé en permanence, il est possible que la décision doive être prise par le tribunal des familles.

Protéger correctement les enfants - un exercice d'équilibriste difficile

La famille est sous la protection spéciale de l'État. Les soins et l'éducation des enfants relèvent en premier lieu de la responsabilité des parents. D'autre part, il ne faut pas que les enfants soient menacés, en particulier dans leur foyer parental. Le Service d'assistance aux jeunes est tenu d'enquêter en présence d'indices indiquant que des enfants pourraient être en danger.

En matière de protection de l'enfance, il faut trouver un équilibre entre droits parentaux et bien-être de l'enfant : de quelle manière le bien-être de l'enfant doit-il être mis en danger pour que l'État soit autorisé à s'ingérer dans le droit parental garanti par la Constitution ?

Ces évaluations des risques doivent souvent être effectuées par des spécialistes dans des situations familiales complexes. Cela constitue une difficulté spécifique, surtout lorsque les parents ne coopèrent pas. Afin de s'assurer que les collaborateurs réagissent de manière appropriée et correcte par rapport aux exigences, la qualité du travail fait l'objet d'un suivi et d'un développement continu.



Service social général

Parfois, les parents n'ont besoin que d'un seul conseil lorsqu'ils ont des soucis et des problèmes avec leurs enfants. Parfois, cependant, la situation au sein de la famille est tellement mal engagée qu'ils ne savent plus comment s'en sortir seuls. Dans ces situations, les familles, les enfants et les jeunes peuvent s'adresser au **Allgemeiner Sozialer Dienst** (Service social général). Les spécialistes interviennent en tant que médiateurs dans des situations conflictuelles, donnent des conseils professionnels en cas de problèmes d'éducation et de conflits relevant du droit de la famille, et renseignent sur les aides sur mesure en matière d'éducation ou de soutien psychologique. L'établissement d'une relation de confiance et la prise en compte des besoins de toutes les parties concernées sont des lignes directrices importantes de leur travail.

Aides éducatives

Certains parents ont besoin d'une aide plus intensive en matière d'éducation pendant un certain temps. Le travail des experts du **Service social général** vise à soutenir les parents de manière à ce qu'ils puissent bien s'occuper de leurs enfants et bien s'en sortir en tant que famille à long terme. Pour cette raison, une aide appropriée est fournie au cas par cas, par exemple sous forme de conseils éducatifs, decours pour les parents, d'aide socio-pédagogique familiale ou d'aide directe pour l'enfant ou le jeune.

Si l'enfant ne peut pas continuer à vivre avec la famille, le Service d'assistance aux jeunes recherche une famille d'accueil appropriée pour l'enfant avec la participation de la famille ou le place dans une bonne institution. Selon la situation familiale et l'accord convenu avec les parents et les enfants, l'hébergement peut être temporaire ou permanent.



Service de placement d'enfants

Afin de pouvoir aider à l'avenir les enfants tombés dans une situation d'urgence sans que ce soit de leur faute, l'arrondissement d'Heidekreis est à la recherche de personnes pouvant assumer cette tâche de responsabilité et accueillir un enfant étranger avec amour et sans préjugés. Le **Pflegekinderdienst** (Service de placement d'enfants) offre aux parents d'accueil une préparation, une qualification, des conseils et une formation ainsi qu'un soutien financier.

Conseils en matière de séparation et de divorce

En cas de crise entre les parents, et de séparation ou de divorce, le Service social général, en coopération avec les centres de conseil, donne des conseils sur les questions de la vie en communauté, de la gestion des conflits familiaux et de l'attitude responsable à adopter lors que l'on dispose de l'autorité parentale et participe également aux procédures devant le tribunal des familles. En collaboration avec les parents et, selon leur âge, avec les enfants, il recherche des solutions axées sur le bien-être des enfants.

Aide aux jeunes dans les procédures pénales

Lorsque les jeunes commettent des infractions pénales, le Service d'assistance aux jeunes (Jugendhilfe) les assiste dans les procédures pénales et sert d'intermédiaire entre le jeune et le tribunal pour enfants.

Agence d'adoption

Lorsque les parents se rendent compte qu'ils ne peuvent pas vivre avec leurs enfants de façon permanente, ou si les enfants ne grandissent pas dans leur famille d'origine pour d'autres raisons, les collaborateurs de l'**Adoptionsvermittlungsstelle** (Agence d'adoption) recherchent les meilleurs parents possibles. Le bien-être de l'enfant est toujours au premier plan. L'adoption est possible pour les enfants apparentés ou non, ou d'un autre lit qui vivent dans le pays ou à l'étranger.



Aide économique aux jeunes

Aides éducatives

La Section **Wirtschaftliche Jugendhilfe** (Aide économique aux jeunes) met en œuvre les outils socio-pédagogiques nécessaires et appropriés identifiés par le Service social général conformément au droit administratif.

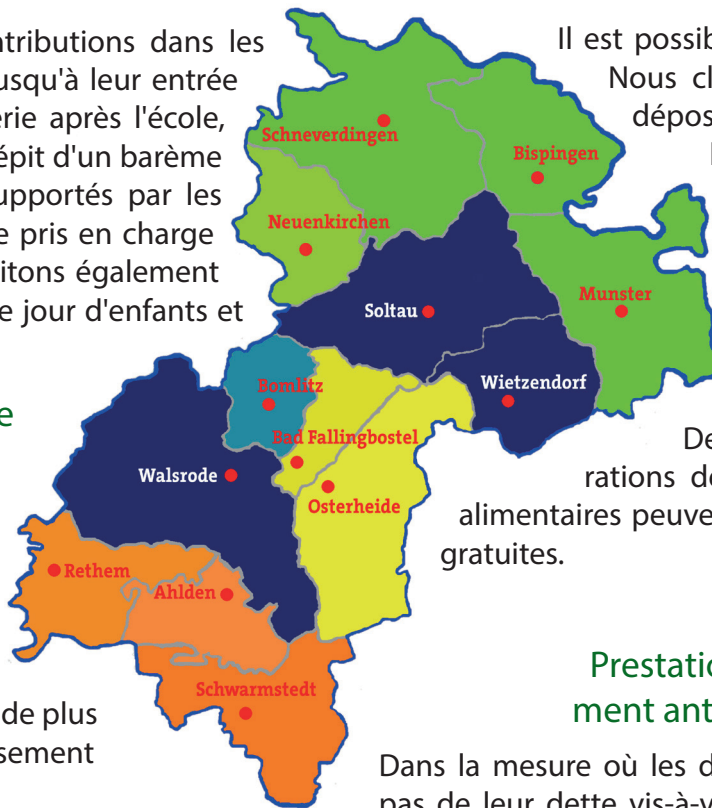
Frais et coûts de garde de jour des enfants

Même après l'introduction de l'exonération des contributions dans les garderies de jour pour les enfants à partir de 3 ans jusqu'à leur entrée à l'école, les autres formes de garde – crèche, garderie après l'école, centre d'accueil parents-enfants – sont payantes. En dépit d'un barème dégressif, les coûts ne peuvent pas toujours être supportés par les familles seules. Dans de tels cas, les frais peuvent être pris en charge en tout ou en partie en fonction du revenu. Nous traitons également les demandes de prise en charge des frais de garde de jour d'enfants et fixons une contribution échelonnée.

Allocation parentale fédérale et conseils sur le recours au congé parental

Les demandes d'octroi des allocations parentales fédérales sont disponibles dans les villes et communes de l'arrondissement ainsi que sur internet et sont traitées ici.

En outre, nous renseignons sur les questions relatives à la prise d'un congé parental. Vous trouverez de plus amples informations sur la page d'accueil de l'arrondissement d'Heidekreis : www.heidekreis.de.



Tutelles/Curatelles

Si les parents ne sont plus en mesure de représenter les intérêts de leurs enfants ou n'y sont plus autorisés, les enfants reçoivent un **tuteur**. En absence de tuteur individuel approprié, le Service d'assistance aux jeunes est désigné tuteur officiel par le tribunal des familles et veille aux intérêts de l'enfant.

Il est possible de demander la mise en place d'une **curatelle**. Nous clarifions ensuite – si nécessaire – la paternité et déposons une demande de pension alimentaire pour l'enfant.

Le droits de garde parentaux ne sont pas restreints par la curatelle. Nous sommes informés par le bureau d'état civil de la naissance d'un enfant dont les parents ne sont pas mariés et nous proposons immédiatement à la mère des conseils et un soutien complets.

De plus, les reconnaissances de paternité, les déclarations de garde partagée et les obligations de pensions alimentaires peuvent être certifiées chez nous. Les certifications sont gratuites.

Prestations en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des pensions alimentaires

Dans la mesure où les débiteurs de pensions alimentaires ne s'acquittent pas de leur dette vis-à-vis de leurs enfants ou ne peuvent pas être mis à contribution pour incapacité d'exécution, nous assurons – sur demande – une pension alimentaire minimale conformément à la Loi sur le paiement anticipé des pensions alimentaires.



Assistance aux mineurs

Travail des jeunes

En particulier dans les zones rurales, les nombreux groupes de jeunes dans les clubs, les associations et les organisations apportent une contribution précieuse dans le domaine du **Jugendarbeit** (travail des jeunes). Ils favorisent ainsi la confiance en soi, l'autonomie et l'interaction sociale des jeunes et les encouragent à se réunir et à s'engager. La promotion et le soutien de ce travail – généralement effectué par des bénévoles – est une tâche importante du Service d'assistance à la jeunesse. Outre le soutien financier aux nombreuses activités des organisations de jeunesse, les instruments utilisés ici comprennent la qualification professionnelle, la formation initiale et continue des animateurs bénévoles.

L'éducation extrascolaire des jeunes

L'apprentissage n'a pas seulement lieu à l'école, mais aussi dans de nombreux lieux d'apprentissage extrascolaires. Avec le **Jugendhof Idingen**, l'arrondissement d'Heidekreis dispose d'un établissement d'enseignement doté d'un équipement exemplaire qui offre aux enfants et aux jeunes de nombreuses offres en matière de formation créative, politique, sociale, sanitaire, culturelle, d'histoire naturelle et technique. Ces offres, qui sont adaptées aux méthodes du travail des jeunes, ont rencontré un large écho et jouissent d'une

grande popularité. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet : www.jugendhof-idingen.de.

Travail social des jeunes

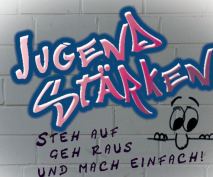
Les débuts sont toujours difficiles, c'est pourquoi les collaborateurs aident les jeunes à compenser leurs désavantages sociaux pendant la transition de l'école à la vie active.

Avec l'atelier de la jeunesse **TuWat**, l'arrondissement dispose d'une institution qui aide les jeunes à faire leurs premiers pas sur le marché de l'emploi et de la formation.

Des plans de développement individuels adaptés à la situation très personnelle du jeune constituent la base du travail de l'équipe d'intervenants, composée de spécialistes socio-éducatifs ainsi que d'instructeurs pratiques. L'acquisition ultérieure du certificat d'études en fin de classe de 3e (Hauptschulabschluss) est ici tout aussi possible que l'achèvement de la scolarité obligatoire.

Le programme **RENFORCER LA JEUNESSE** s'adresse aux jeunes de 14 à 26 ans qui refusent d'aller à l'école, qui ont quitté l'école sans perspectives ou qui ont abandonné leurs études. Dans cet établissement, on aide les jeunes à retrouver une vie quotidienne normale et à participer aux services proposés de manière fiable

et en respectant les horaires. L'objectif de cette mesure est de renforcer les compétences personnelles, sociales et professionnelles et de rafraîchir et de compléter la scolarité de base. Les compétences artisanales peuvent être découvertes et promues dans la zone de l'atelier. Chaque jeune reçoit des conseils et un soutien personnalisés, peut s'orienter professionnellement et profiter des loisirs et des formations proposés.

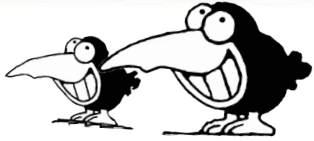


Protection des mineurs

Les jeunes sont exposés à de nombreux dangers qu'ils ne peuvent pas encore évaluer eux-mêmes de manière adéquate. Le Service d'assistance aux jeunes est également chargé de la sécurité au travail, de traiter les attitudes à adopter face à l'alcool et aux drogues ainsi que de la protection des mineurs dans les médias, qui traite des risques liés aux jeux vidéo et aux offres sur internet. Le Service d'assistance aux jeunes offre des services de prévention et, en collaboration avec la police, effectue également des contrôles pour s'assurer du respect de la protection légale des mineurs.



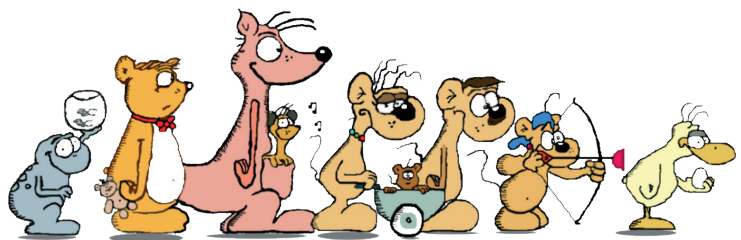
Conseils éducatifs



Le Centre de conseils éducatifs Soltau offre des conseils aux familles, aux parents, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes qui se trouvent dans des situations éducatives et personnelles difficiles. Des conseils sont dispensés par exemple

- sur des questions individuelles concernant l'éducation,
- pour clarifier et surmonter des problèmes familiaux,
- pour une évaluation diagnostique des anomalies du développement,
- en cas de séparation et de divorce, de conflits en matière de droit de garde et d'attitude dans la vie commune,
- pour des problèmes d'adolescents,
- dans les cas de violence domestique,
- en cas de crise et dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les spécialistes épaulent avant tout les parents, mais ont également une offre pour les collaborateurs dans le domaine pédagogique – écoles, maternelles, etc. – et prêtent une oreille attentive à tous ceux qui s'inquiètent pour un enfant – grands-parents, voisins, amis, etc. L'équipe se compose de psychologues/psychothérapeutes diplômés et de pédagogues sociaux diplômés. Naturellement, tous les entretiens sont confidentiels et gratuits.



Wendepunkte

Centre de conseils contre la violence sexuelle

Le Centre de conseils pédagogiques offre conseils, soutien et assistance aux

- enfants, adolescents et aux jeunes adultes victimes de violences sexuelles,
- aux parents, aux voisins et aux amis qui ne savent pas si un enfant ou un adolescent est menacé,
- aux enseignants, aux éducateurs et aux médecins ainsi qu'à d'autres professionnels qui recherchent des interlocuteurs compétents en cas de soupçon d'abus,
- aux associations, fédérations et institutions ayant des questions sur la sexualité et les abus,
- aux enfants et adolescents qui ont franchi les frontières d'autrui,
- Formations continues pour les éducateurs travaillant dans le domaine pédagogique, les enseignants, les pédagogues sociaux,
- Événements de prévention pour les enfants et les adolescents dans les écoles, les garderies et les associations afin de les informer sur les différentes formes de violence sexuelle et de les en protéger.





Éducation de la petite enfance et encadre-

La Section de l'éducation et de la protection de la petite enfance aide les institutions de garde de jour des enfants et leur personnel à bien s'occuper de vos enfants.

Le Service de conseils généraux conseille les garderies de jour lors de l'élaboration et de la mise à jour des concepts, ainsi que pour le travail reposant sur des concepts de développement de la qualité. Ce service offre aux spécialistes socio-éducatifs un soutien à la réflexion sur l'action professionnelle, la communication et le conseil en matière de conflits. En outre, ce service de conseils généraux englobe l'ensemble des dispositions légales, la planification, l'aménagement et la gestion des garderies de jour.

Avec le Service de conseil en matière de promotion linguistique, les spécialistes, les responsables et les organismes porteurs de garderies de jour peuvent disposer de prestations de conseil spéciaux axées sur l'enseignement de la langue. Dans le cadre du « Concept-cadre sur la formation et la promotion linguistique dans les établissements de jour pour enfants dans l'arrondissement d'Heidekreis », des ressources financières pour la formation continue ainsi que des heures supplémentaires pour le personnel sont aussi mises à disposition.

Si le personnel des garderies de jour a des questions sur le développement ou le comportement d'un enfant dont il s'occupe, il peut consulter le service de conseils personnalisés pour obtenir des conseils spécifiques. En fonction des ressources et des solutions, la suite de la procédure à suivre, par exemple les possibilités d'intervention dans les garderies de jour, est ensuite élaborée en commun.

Le Service de conseil en matière de soins de jour pour les enfants dispense des conseils sur toutes les thématiques afférentes. Cela va des conseils et du contrôle du personnel de jour de la garderie aux conseils et à la coordination des huit services à la famille et à l'enfance de l'arrondissement d'Heidekreis.

Les services à la famille et à l'enfance conseillent les parents à proximité de leur domicile sur toutes les questions relatives à la garde de jour des enfants et, au besoin, servent d'intermédiaire pour leur trouver des personnes pouvant s'occuper de leurs enfants en journée. Toute personne désirant travailler dans le domaine de la prise en charge de jour pour enfants peut y recevoir également des informations complètes.

Travail en réseau des Aides précoces, sages-femmes familiales

Pour un bon départ dans la vie familiale, la coordination du réseau « Frühe Hilfen » (Aides précoces) du Service d'assistance aux jeunes vous informe des offres de soutien et de conseils afin que les familles sachent dès le début à qui s'adresser.

Le développement et l'extension des services d'aide aux parents et aux enfants coordonnés à l'échelle locale et régionale, en coopération avec les conseillers du Service local de la famille et de l'enfance, est l'un des objectifs de leur travail.

Cela permet de fournir une aide et un soutien à un stade précoce lorsqu'ils sont nécessaires.

Des « aides précoces » peuvent consister par exemple à faire appel à des sages-femmes familiales pendant la première année de l'enfant et en la distribution de pochettes d'information de bienvenue pour les nouveau-nés. De cette manière, le Service d'assistance aux jeunes contribue à protéger le bien-être des enfants dès le début.



Planification de l'aide aux jeunes

Pour faire en sorte que le Service d'aide aux jeunes réponde aux besoins des enfants, des jeunes et des familles, la planification de l'aide aux jeunes développe un système coordonné de services d'aide. Il garde une vue d'ensemble sur les types et la qualité des établissements, des services et autres offres nécessaires, prend en compte les souhaits et les intérêts des utilisatrices et utilisateurs. Les structures supports du Service indépendant d'aide à l'enfance sont impliquées à un stade précoce.

Développement et assurance de la qualité

Les conditions de vie et les problèmes des jeunes évoluant rapidement, il faut que les concepts et les offres du Service d'assistance aux jeunes fassent l'objet d'une réflexion permanente et qu'ils soient ajustés. Par conséquent, assurer et développer la qualité de l'action professionnelle dans tous les domaines du travail est une tâche quotidienne.

Il existe des procédures systématiques d'assurance et de développement de la qualité. Cela s'applique aussi et surtout à la protection de l'enfance. Exemples de mesures d'assurance de la qualité :

- conseils entre confrères,
- grilles, organigrammes et documentation,
- évaluations systématiques et analyses de son propre travail,
- formation professionnelle continue régulière.

Informations

Nous tenons à votre disposition les brochures d'information, les dépliants et les offres en ligne énumérés ci-après :

Brochures/dépliants

Frühe Hilfen (Aides précoces)

Offres en ligne

www.heidekreis.de

L'arrondissement d'Heidekreis, informations, Service aux citoyens et coordonnées.



www.jugendhof-idingen.de

Le centre d'éducation des jeunes de l'arrondissement.



Vous trouverez ici les offres actuelles.

www.familienwegweiser-heidekreis.de

Informations pour les enfants et la famille !





Vos interlocutrices/vos interlocuteurs

Unité	Mme Böhling
Enfance, jeunesse, famille		Téléphone : 05162 970 -567
		M. Stöckmann
Planification de l'aide aux jeunes	Téléphone : 05162 970-385
Travail en réseau	Mme Muscas, Mme Cohrs
Aides précoces, sages-femmes fami-		Téléphone : 05162 970-489
Service social général	M. Köhne
		Téléphone : 05162 970-380
Service de placement d'enfants	Mme Kose
		Téléphone : 05162 970-679
Aide économique aux jeunes	M. Kunz
		Téléphone : 05162 970-378
Tutelles/ Curatelles	Mme Livermore
		Téléphone : 05162 970-390
Assistance aux mineurs	M. Mehmke
		Téléphone : 05162 9898-40
Conseils éducatifs	Mme Kirch-Grütter
		Téléphone : 05191 970-771
Wendepunkte (Associations pour moments charnières)	Mme Barz, M. Tödter
		Téléphone : 05191 970-772
Éducation de la petite enfance et encadrement	Mme Langenhop
		Téléphone : 05162 970-296

Mentions légales

Éditeur et responsable du contenu

Les autorités de l'arrondissement d'Heidekreis (Landrat) • Unité Enfance, jeunesse, famille
Vogteistraße 19 • 29683 Bad Fallingbostel

Rédaction et conception

Arrondissement d'Heidekreis, Unité Enfance, jeunesse, famille • Photos : Tous droits réservés par l'arrondissement d'Heidekreis et la garderie de jour pour enfants Tausendfüßler de Neuenkirchen.

Unité Enfance, jeunesse, famille

